

Valide du **13 décembre 2022**au **31 décembre 2023**

Sur le procédé

KSH SH

Famille de produit/Procédé : Chauffe-eau solaire (CES) individuel à thermosiphon**Titulaire :****Jacques GIORDANO Industries**

529 avenue de la Fleuride

ZI Les Paluds

FR – 13685 Aubagne

Tél. : +33 (0)4 42 84 58 00

Email : contact@giordano.comInternet : www.giordano.com**AVANT-PROPOS**

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 14.4 - Equipements / Solaire thermique et récupération d'énergie par vecteur eau

Version du document

Description	Rapporteur	Président
Prorogation de l'Avis Technique 14.4/12-1815 V1	Emmanuel TRAYNARD	Alain FILLOUX

Avis du Groupe Spécialisé

Compte tenu du fait que le procédé n'a pas fait l'objet de modification de nature à mettre en cause l'appréciation dont il a fait l'objet, dans l'attente de l'examen de la demande de révision en cours, la validité de cet Avis Technique est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

Document non valide